

Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Canton de Pont-Hébert

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
13 mars 2023
Date d'Affichage
30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absente excusée et représentée : Mme Laëtitia DUBOSCQ donne pouvoir à Mme Fabienne LENOËL

Mme Fabienne LENOËL remplit les fonctions de secrétaire.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°03/01 : LOTISSEMENT 'BOCAGE DE L'ELLE' :
MODIFICATION DU PERMIS D'AMENAGER

Madame le Maire donne la parole à Jean-Marc VARIN qui évoque les grandes difficultés à implanter les maisons, en particulier les maisons de plain-pied, car la surface de constructibilité est trop restrictive. Une réunion avec le maître d'œuvre a eu lieu le 28 février à 9h30, afin de pouvoir élargir la zone de constructibilité. Une modification du plan d'aménagement est nécessaire pour pouvoir modifier la zone de constructibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- de modifier le plan d'aménagement afin de supprimer la zone de constructibilité.
- de modifier le règlement du lotissement pour le rendre compatible avec cette décision.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Fabienne LENOËL	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 